



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E30969

VALABLE JUSQU'AU 04/06/2025

ÉDITÉ LE 25/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1972

Forme juridique : SARL

Capital : 150 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC TOULON 1976 B 00347

Siret : 308 055 474 00040

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 9000200 29

Assurance Responsabilité Travaux :

GENERALI IARD 30805547400040

Assurance Responsabilité Civile :

GENERALI IARD 30805547400040

Situation fiscale et sociale : A jour au 26/04/2024

Raison sociale : AZUREA CLIMAZUR

111 CHEMIN DES NEGADOUX  
ESPACE MIRABEAU  
83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES

Téléphone : 04 94 24 13 17

Portable : 06 24 48 33 44

Site Internet : www.azurea-paca.fr

E-mail : contact@azurea-paca.fr

Responsabilité légale :

GENTILINI PASCAL GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Fax : 04 94 24 01 34

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	20/05/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	05/06/2021

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE TOULON  
PARC TERTIAIRE VALGORA  
BAT. C - AVENUE ALFRED KASTLER  
- B.P. 70531  
83041 TOULON CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.